

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Halle de commercialisation du marché de gros - Accord transactionnel

Madame Koenders au nom des commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La halle de commercialisation du marché de gros doit être démolie au cours de l'année 2014. Or un grossiste, la Sarl Socadij, bénéficie d'un contrat d'occupation des cases 57 et 59 situées sous cette halle pour y exercer le commerce en gros de viande.

Son contrat arrive à échéance le 31 août 2015.

Le contrat d'occupation des cases devant être rompu avant son terme, il est proposé :

- de fixer le montant de l'indemnisation de la Sarl Socadij à 20 800 € ;
- de conclure un accord transactionnel avec cette société afin d'éviter tous recours à l'encontre de la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - prendre acte de la rupture avant son terme du contrat conclu entre la Ville et la société Socadij pour l'occupation des cases 57 et 59 de la halle de commercialisation du marché de gros ;
- 2 - approuver l'accord transactionnel à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à le signer.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ